

Organisation pour la Mise en Valeur  
du Fleuve Sénégal  
(O. M. V. S.)

HAUT-COMMISSARIAT

17<sup>ème</sup> REUNION DU COMITE CONSULTATIF  
**LA PLANIFICATION REGIONALE  
DU DEVELOPPEMENT INTEGRÉ  
DU BASSIN DU FLEUVE SENEGAL**

INTRODUCTION :

Tout en accordant la priorité au programme agricole, l'OMVS considère que l'ensemble des actions de développement rural gagne à s'insérer dans le cadre d'un schéma directeur d'aménagement multisectoriel harmonisé.

l'OMVS envisage donc dès à présent, la mise en place d'un mécanisme flexible et continue de planification régionale permettant de cerner les différents problèmes du développement régional intégré du Bassin du Fleuve Sénégal qui vont, à court, moyen et long terme, se poser pour la réalisation des objectifs assignés à l'organisation.

La mise en valeur du Bassin du Fleuve Sénégal et la satisfaction des besoins prioritaires de la population nécessitent en effet une intégration de tous les secteurs de développement socio-économique des Etats-Membres.

Dans cette perspective, la politique des barrages constitue une véritable entreprise de reconditionnement du milieu physique et humain à partir d'une modification fondamentale du régime des eaux. Elle est, pour l'OMVS, l'instrument privilégié de lutte contre la désertification et la création de conditions d'un développement optimal.

La planification régionale permettra de définir les mesures à prendre afin de corriger les conséquences écologiques et socio-économiques néfastes la régularisation du Fleuve Sénégal.

Malgré les inquiétudes qui se sont fait jour devant l'ampleur des investissements qu'il faudra mobiliser pour mettre en valeur, à un rythme approprié, les ressources en eaux que les barrages vont rendre disponibles, il n'y a pas, pour les Etats de l'OMVS, d'alternative à la politique actuelle des barrages.

## II - MÉTHODE ET CONTENU DE LA PLANIFICATION RÉGIONALE

### A) - Le cadre institutionnel de la planification régionale

L'OMVS a mis sur pied un Comité Régional de Planification. Le rôle de ce comité est de coordonner, d'harmoniser et de suivre les activités de développement dans le Bassin du Fleuve Sénégal.

Il est prévu de créer dans chaque Etat-membre un Comité National de Planification. A cet égard une assistance est demandée aux bailleurs de fonds, particulièrement au PNUD.

Ces comités seront les correspondants du Comité Régional de Planification permettant ainsi à l'OMVS d'animer une concertation intense avec ses Etats membres en vue d'arrêter les stratégies et scénarios de développement global et sectoriel (régional et national) et surtout la préparation du programme de pré-investissement nécessaire à l'encadrement, à la mobilisation rapide et la coordination du financement extérieur.

Au niveau régional l'existence de la Cellule d'Evaluation et de Planification Continue, financée par le PNUD, la RFA à travers la GTZ et bientôt l'USAID est un atout majeur pour l'OMVS dans la mise en œuvre de la Planification Régionale.

Cette planification régionale sera indicative, parce qu'elle constituera un cadre de référence pour l'harmonisation et la programmation des actions de développement sectoriels de chaque Etat membre en vue de l'optimisation de la valorisation des ressources du bassin tenant compte des impératifs de leurs planifications nationales. En outre la planification régionale envisagée sera participative, parce qu'elle exige, entre autre, une concertation permanente entre l'OMVS, les différentes administrations nationales de développement, les populations concernées et les bailleurs de Fonds pour un développement endogène du Bassin.

## B) - Contenu de la Planification régionale

La planification Régionale reposera sur l'élaboration des schémas sectoriels nationaux et régionaux suivants :

- i) schéma directeur de développement agro-sylvo-pastoral (y compris la pêche)
- ii) schéma directeur industriel, minier et énergétique
- iii) schéma directeur de transport et télécommunications
- iv) schéma directeur de la santé.

Ces 4 schémas sectoriels s'inspireront de la stratégie de développement global. Chaque schéma directeur de développement sectoriel se présentera de la manière suivante :

- a) diagnostic ;
- b) objectifs et stratégies sectoriels ;
- c) programme d'actions à court, moyen et long terme ;
- d) l'élaboration des mesures d'accompagnement permettant d'assurer la réalisation du programme interne ;
- e) l'évaluation du programme sectoriel retenu pour comparer ses résultats avec les objectifs assignés à chaque secteur.

Pour chaque secteur, une mention spéciale est accordée au problème de la formation, de la recherche-vulgarisation, de l'organisation et de la définition de la place de chaque acteur de développement.

Le plan régional proprement dit résultera de la synthèse des schémas sectoriels ci-dessus indiqués. Cette synthèse qui vise un développement régional harmonieux et optimal, constituera la base d'une planification régionale continue, indicative et participative, alimentée par un processus de suivi d'évaluation multisectoriel tant au niveau régional qu'au niveau national.

L'OMVS prévoit d'harmoniser les schémas directeurs existants en les rendant multisectoriels pour l'ensemble du Bassin afin d'établir les scénarios de développement nécessaires à l'élaboration des schémas directeurs sectoriels pour lesquels il n'y a encore aucun financement.

Les termes de références de l'étude du schéma de développement intégré du Bassin du Fleuve Sénégal ont été transmis aux différents bailleurs de fonds pour examen.

En plus des études disponibles et relatives au programme différés de l'OMVS, certaines études de base nécessaires à la planification régionale sont déjà réalisées ou en cours de réalisation, il s'agit notamment:

- des deux schémas directeurs d'aménagement de la rive droite et de la rive gauche réalisés par le GERSAR.
- du schéma directeur d'aménagement du Haut-Bassin (en cours de lancement - financement USAID)
- du schéma directeur de santé (en cours de lancement - financement USAID)
- en rive gauche, de plusieurs schémas directeurs d'aménagement départementaux : Dagana, Podor, Matam et Bakel <sup>1)</sup> sont déjà achevés ou en cours.
- de la protection de l'Environnement du Bassin du Fleuve Sénégal
- de la synthèse des acquis de la recherche dans le Bassin du Fleuve Sénégal :

---

1) celui de Bakel est en cours de négociation avec la BIRD

Une consultation sur le financement F.A.O., est actuellement sur le terrain pour faire une synthèse des acquis de la recherche menée dans le Bassin du Fleuve Sénégal et faire des suggestions pour de nouvelles orientations en tenant compte des politiques des Etats membres en matière de développement rural.

- du projet recherche agronomique : USAID/OMVS.

Ses objectifs sont basés sur une série d'activités de recherche-agricole concentrées sur la recherche adaptive des systèmes agricoles sur une petite échelle. Le but fixé est :

a) d'améliorer et de renforcer les capacités de recherche agricole dans le bassin du Fleuve Sénégal ;

b) d'améliorer l'efficacité des programmes de recherche agricole nationale des Etats-membres, à travers la coordination régionale et le choix des priorités au sein de l'OMVS

- Coopératives d'utilisation du matériel agricole : CUMA

Ce projet qui comporte une dizaine de CUMA pourrait être financé par l'Italie à la suite d'une étude de factibilité menée par la F.A.O. au mois de Juin 1985.

L'originalité de cette expérience réside dans le fait de mettre à la disposition d'un groupe organisé de paysans, les moyens de travail (aménagement équipe et moyens de travail du sol).

- Petite et moyenne mécanisation

Ce projet financé par l'Italie pour deux ans est destiné à traduire, en milieu paysans, les résultats technico-économiques des études menées en matière de petite et moyenne mécanisation en 1978 et 1979-80. Le projet concerne 1.000 ha.

### III - PROGRAMME AGRICOLE

Afin de suivre le Programme Agricole, le Comité Consultatif lors de la 16ème Réunion du Comité Consultatif de l'OMVS tenue à Dakar, du 27

au 29 Novembre 1984 a créé en son sein, un Comité Ad-Hoc chargé du suivi et de la mise en œuvre d'une politique concertée de développement agricole. (voir annexe IV - V et VI)

Ce Comité Ad-Hoc, à l'issue de ses débats a demandé à la S.A.E.D., la SONADER, l'OVSTM de communiquer aux Bailleurs de Fonds, les études dont ils demandent le financement soit totalement soit partiellement. A l'adresse des Bailleurs de Fonds, le Comité Ad-Hoc les a invités à communiquer à l'OMVS la liste, ainsi qu'une synthèse des études qu'ils ont financées dans le cadre du Développement Agricole de la Vallée du Fleuve Sénégal.

Les sociétés nationales de développement ont soumis aux Bailleurs de Fonds leurs programmes de développement

Corrélativement, le cadre institutionnel du développement agricole du Bassin sera amélioré rapidement pour que le désengagement des sociétés nationales et la responsabilisation effective des producteurs puisse atteindre les objectifs visés ; il s'agit notamment des actions de consolidations suivantes :

- a) Evaluation et détermination pour les 3 sociétés nationales les moyens et stimulants (surtout la structure des prix) visant à encourager les entreprises privées et les particuliers à s'engager dans les activités qui seront abandonnées par les sociétés nationales de développement
- b) Réhabilitation et entretien des infrastructures collectives du réseau d'irrigation y compris la révision et la réparation du matériel agricole et des station de pompage <sup>1)</sup> ainsi que l'achat de pièces détachées
- c) mise en place d'un crédit agricole efficace

---

1) surtout pour le Delta à cause de la mise en eau de Diama en 1986

- d) définir et mettre en place le type de matériel agricole le plus approprié aux conditions agricoles du Bassin

La mise en place de ce cadre institutionnel incitateur facilitera la préparation des programmes d'investissement de développement hydro-agricole pluriannuel pour un pays ou plusieurs pays à la fois.

En matière d'aménagement Hydro-agricole l'élaboration d'un programme d'investissement pluriannuel est lié à la situation du porte feuille d'études.

RECAPITULATION : Bilan du Portefeuille études pour l'ensemble du Bassin - 1985

ETUDES		SENEGAL	MAURITANIE	MALI	ENSEMBLE BASSIN
		(SAED)	(SONADER)	(OVSTIM)	
		:	:	:	
Aménagements		8000	9380	3900	21280 (73,5%)
Neufs		(37,5%)	(44%)	(18,5%)	(100%)
		:	:	:	
APD      Réhabilitation		7495	-	200	7695 (26,5%)
		(97%)	-	(3%)	(100%)
		:	:	:	
TOTAL APD		15495	9380	4100	28975 (100%)
		:	:	:	
APS      TOTAL APS		31595	12300	1600	45495
		(69,5%)	(27%)	(3,5%)	(100%)

APD : avant projet détaillé (étude d'exécution)

APS : avant projet sommaire (étude de faisabilité)

Source : SAED - SONADER - OVESTIM.

Il ressort ainsi du bilan des études au 31 décembre 1985 pour l'ensemble du bassin que le potentiel immédiatement mobilisable (APD) se chiffre à 28.975 ha soit :

- 21.280 ha pour la construction de nouveaux aménagements dont 18,5% pour le Mali, 44% pour la Mauritanie et 37,5% pour le Sénégal. Ce potentiel a notablement augmenté par rapport à fin 1984 de 6.755 ha (+ 46,5%), malgré l'aménagement réalisé ou en cours de quelque 4.065 ha sur le portefeuille APD à fin 1984.
- 7.695 ha pour les réhabilitations dont 97% pour le Sénégal et 3% pour le Mali.

Les surfaces qui pourraient être mobilisées rapidement (APS) si on trouvait le financement pour le passage de l'APS à l'APD s'élèvent à 45.495 se répartissant entre le Mali 3,5%, la Mauritanie 27% et le Sénégal 69,5% (voir annexe I - II et III).

C'est seulement en fonction du volume du portefeuille d'études et de leur stade d'exécution que l'on pourra avoir une idée précise du rythme possible d'aménagement et partant des travaux à réaliser. Les sociétés nationales de développement établiront, en vue de la préparation des programmes pluriannuels, et sur la base des schémas directeurs d'aménagement, un portefeuille d'études qui couvre progressivement l'ensemble des potentialités hydroagricoles du bassin en établissant les priorités par zone.

x

x        x

Les Etats-membres de l'OMVS sont conscients de la nécessité d'harmoniser la conception de leurs projets et programmes d'aménagement. De plus la coordination des calendriers d'opérations est souhaitable pour les raisons suivantes :

- présence, dans certains secteurs, de population résidant sur une rive et cultivant en décrue sur l'autre,

- possibilité de grouper des études, sans distinctions de rives pour bénéficier de l'effet de masse
- possibilité de grouper les travaux pour peser sur le coûts de construction

Sous l'égide du Comité Régional de Planification, afin de réaliser ce travail d'harmonisation et de préparation du programme pluriannuel de développement hydro-agricole, il serait utile de constituer un groupe de travail comprenant les représentants des trois sociétés nationales de développement, les bailleurs de fonds et l'OMVS.

Cette équipe pourrait aborder d'autres aspects de l'harmonisation, notamment :

- cohérence des prix des produits agricoles et des prix des intrants
- exploitation en commun d'équipements de transformation des produits agricoles
- bretelles de liaison entre des réseaux routiers développés indépendamment sur chacun des rives
- etc...

ANNEXE 1MALI

	Situation en fin 1984			Situation en 1985		
	APS	APD	APS mobilisables.	APS	APD	APS mobilisables
<u>Secteur de Bafoulabé</u>						
Etude aval de Manantali	3.000	-	3.000	-	3.000	-
<u>secteur de Kakoulou</u>						
Maloum-Kounda	-	500	-	-	500	-
<u>Secteur de Kayes et Kamenkolé</u>						
<u>Réhabilitation anciens</u>						
périmètres OPI	-	-	-	-	200	-
<u>Secteur de Ambidébi</u>						
Plaine Soboukou-Dramané	2.000	400	1.600	2.000	400	1.600
<b>TOTAL KAYES</b>	<b>5.000</b>	<b>900</b>	<b>4.600</b>	<b>2.000</b>	<b>4.100</b>	<b>1.600</b>

- On remarquera tout d'abord que des efforts appréciables ont été faits depuis les années 1980 dans le domaine des études. Le potentiel immédiatement mobilisable (APD) est de 3.900 ha pour la création de nouveaux aménagements et de 200 ha pour la réhabilitation soit au total 4100 ha. Il pourrait éventuellement être augmenté à court terme (1986-87) des 1600 ha d'APS mobilisables.

ANNEXE 2MAURITANIE

BILAN A FIN 1984 ET FIN 1985  
DU PORTEFEUILLE "ETUDE" DE LA SONADER  
(Nombres en ha)

	<u>Fin 1984</u>			<u>Fin 1985</u>		
	<u>APS</u>	<u>APD</u>	<u>APS</u> (mobilisables)	<u>APS</u>	<u>APD</u>	<u>APS</u> (mobilisables)
<u>Secteur KAEDI-GOURAYE</u>						
• Projet BIRD 75 PPI	-	1500	-	-	1000	-
• Projet MAGHAMA	-	-	-	5000	-	5000
• Gorgol Noir	-	1600	-	-	1600	-
<u>Secteur BOGHE</u>						
• Projet M'BAGNE	-	-	-	5000 <sup>1)</sup>	-	-
• Projet FAC/CCCE/PPI/MP	-	1300	-	-	1300 <sup>2)</sup>	-
• Boghé Phase II	2000	-	2000	-	2000	-
• Casier sucrier (complexe Koundi)	-	-	-	1000 <sup>1)</sup>	-	-
<u>Secteur ROSSO</u>						
• Projet KOUNDI 3	10300	-	10300	7300	3000	7300
• Lac R'Kiz	-	-	-	-	200	-
• Projet Hollandais/GTZ/PPI	-	-	-	-	280	-
<b>TOTAL</b>	<b>12300</b>	<b>4400</b>	<b>12300</b>	<b>18300</b>	<b>9320</b>	<b>12300</b>

(1) Etudes à lancer avant fin 1985

(2) Travaux lancés à compter de 1986.

## BILAN A FIN 1984 DU PORTEFEUILLE "ETUDES" DE LA SAED

	Situation à la fin 1984 (chiffres en ha)			Situation à la fin 1985 (chiffres en ha)		
	APS	APD	APS mobili- sables (1)-(2)	APS	APD	APS mobili- sables (1)-(2)
<b>DEPARTEMENT DE BAKEL</b>						
Collengal de Bakel	400	100	300	400	100	300
Mouderi-Dembakané	2580	-	2580	2580	1460 (a)	1120
<b>TOTAL BAKEL</b>	<b>2980</b>	<b>100</b>	<b>2880</b>	<b>2980</b>	<b>1560</b>	<b>1420</b>
<b>DEPARTEMENT DE MATAM</b>						
Aouré - Séné	3525	-	3525	3525	-	3525
Orkadiére - vindou	570	350 <sup>b)</sup>	220	220	- (b)	220
Amadi ounaré	980	670 <sup>b)</sup>	210	210	- (b)	210
Matam	800	-	800	800	-	800
Nabadji	920	-	920	920	-	920
Ndouloumandji	1100	430 <sup>b)</sup>	670	670	- (b)	670
Kobilo	930	720 <sup>b)</sup>	210	210	- (b)	210
Thilogne	4125	-	4125	4125	-	4125
Beltyndé	1400	-	1400	1400	-	1400
<b>TOTAL MATAM</b>	<b>14350</b>	<b>2170</b>	<b>12180</b>	<b>12180</b>	<b>-</b>	<b>12180</b>
<b>DEPARTEMENT DE PODOR</b>						
Pépé Tyikité	1680	-	1680	1680	-	1680
Saldé Wala	1100	670 <sup>b)</sup>	430	430	- (b)	430
Thioubalel	2985	-	2985	2985	-	2985
Cascas	4450	-	4450	4450	-	4450
Madina-Aram	2090	-	2090	2090	)	
Aéré Lao	4795	-	4795	4795	) 3000 (a)	5845
Diomandou	930	-	930	930	)	
Ndioum	1035	-	1030	1030	)	
Sinthiou Dangdé	1155	-	1155	1155	-	1155
Guédé-Mbantou	840	725 <sup>b)</sup>	115	115	- (b)	115
Podor	-	1170	-	-	1170	-
Djerba	-	1860	-	-	1860	-
<b>TOTAL PODOR</b>	<b>21055</b>	<b>4425</b>	<b>19660</b>	<b>19660</b>	<b>6030</b>	<b>16660</b>
<b>DEPARTEMENT DE DAGANA</b>						
* Nouveaux aménagements						
Dagana C	500	410	90	500	410	90
Keur Mamar SARR (Guiers)	1245	-	1245	1245	-	1245
<b>TOTAL</b>	<b>1745</b>	<b>410</b>	<b>1335</b>	<b>1745</b>	<b>410</b>	<b>1335</b>
* Réhabilitation						
Dagana A et B	2590	1850	740	2590	2590 <sup>a</sup>	-
Thiagar		870	-	-	870	-
Boundoum	3275	1500	1775	3275	3275 <sup>a</sup>	-
Kassak Nord	-	760	-	-	760	-
<b>TOTAL</b>	<b>5865</b>	<b>4980</b>	<b>2515</b>	<b>5865</b>	<b>7495</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DAGANA</b>	<b>7610</b>	<b>5380</b>	<b>3850</b>	<b>7610</b>	<b>7905</b>	<b>-</b>
<b>ENSEMBLE SAED</b>						
* Aménagements neufs	40130	7105	36055	36565	8000	31595
* Réhabilitations	5865	4980	2515	5865	7495	-
<b>TOTAL</b>	<b>45995</b>	<b>12085</b>	<b>38570</b>	<b>42430</b>	<b>15495</b>	<b>31595</b>

a) Etude s'achevant avant fin 1986,

b) Travaux lancés en fin 1985

## ANNEXE IV

## EVOLUTION DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLLES DU BASSIN DU FLEUVE SENEGAL (en hectares)

CAMPAGNES D'HIVERNAGE (1975 -1984)

a) par zone géographique

b) par pays

Années	bassin	delta	basse vallée	moyenne vallée	haute vallée	haut bassin	Mali	Mauritanie	Sénégal
1975	6923	4053	2391	359	114	7	7	1386	5531
1976	9578	5946	2993	389	171	79	79	1375	8123
1977	11586	6534	3524	1142	242	144	144	2319	9123
1978	13943	7784	3917	1432	621	189	189	2883	10871
1979	15708	8366	4425	2037	691	189	189	3168	12351
1980	18772	10175	4763	2444	1170	221	221	4271	14281
1981	21381	11489	5531	2798	1334	229	229	5014	16131
1982	23345	12548	5959	3244	1345	251	251	5355	17740
1983	26215	13523	6737	4179	1506	281	281	5783	20152
1984	29408	14641	7513	5247	1701	307	307	7090	22011

Source-CEPC/OMVS - Août 1985

## ANNEXE V

## REPARTITION DE LA SNI : TOTAL DU BASSIN EN POURCENTAGE

CAMPAGNES D'HIVERNAGE 1975 1984

- a) par type de périmètre
- b) par pays
- c) par zone géographique

Bassin = 100

Années	GP	MP	PP	CU	MALI	MAURITANIE	SENEGAL	DELTA	B. VALLEE	M. VALLEE	H. VALLEE	H. BASSIN
1975	85,5	-	14,5	0,0	0,1	20,0	79,9	58,5	34,5	5,2	1,6	0,1
1976	83,2	-	15,7	1,0	0,8	14,4	84,8	62,1	31,3	4,1	1,8	0,8
1977	78,8	-	19,9	1,3	1,2	20,0	78,7	56,4	30,4	9,9	2,1	1,2
1978	73,9	-	24,9	1,1	1,4	20,7	78,0	55,8	28,1	10,3	4,5	1,4
1979	68,1	-	30,9	1,0	1,2	20,2	78,6	53,3	28,2	13,0	4,4	1,2
1980	59,7	-	39,4	0,9	1,2	22,7	76,1	54,2	25,4	13,0	6,2	1,2
1981	53,3	5,1	40,4	1,2	1,1	23,4	75,4	53,7	25,9	13,1	6,2	1,1
1982	48,5	7,5	42,9	1,1	1,1	22,9	76,0	53,7	25,5	13,9	5,8	1,1
1983	47,7	6,8	44,2	1,2	1,1	22,1	76,9	51,6	25,7	15,9	5,7	1,1
1984	45,4	6,1	47,4	1,1	1,0	24,1	74,8	49,8	25,5	17,8	5,8	1,0

Source-CEPC/OMVS - Août 1985

## ANNEXE VI

RYTHME D'AMENAGEMENT (en hectares)  
CAMPAGNE D'HIVERNAGE 1975 -1984

a) par type de périmètre

b) par pays

c) par zone géographique

ANNEES	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
GP	2049	1162	1177	382	516	193	-74	1190	827
MP	0	0	0	0	0	1081	667	28	26
PP	505	796	1171	1383	2549	1228	1372	1592	2336
CU	100	50	10	0	0	106	0	60	4
MALI	72	65	46	0	32	8	22	30	26
MAURITANIE	-11	944	564	285	1102	743	342	427	1308
SENEGAL	2593	999	1748	1480	1930	1850	1609	2412	1860
DELTA	1893	588	1250	583	1808	1315	1058	975	1118
B. VALLEE	603	531	393	508	338	769	427	779	776
M. VALLEE	29	753	290	605	408	354	446	935	1069
H. VALLEE	57	71	379	70	479	164	11	161	195
H. BASSIN	72	65	46	0	32	8	22	30	26
BASSIN	2654	2008	2357	1765	3064	2601	1972	2870	3193